

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Verdict en première instance du procès d'UBS

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Verdict en première instance du procès d'UBS, 2019 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Banques	1

Abréviations

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Banques

DÉBAT PUBLIC
DATE: 21.02.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **verdict en première instance du procès d'UBS AG** en France a donné lieu à une condamnation record de 3.7 milliards d'euros d'amende. UBS AG a été condamnée pour «blanchiment aggravé de fraude fiscale» et «démarchage bancaire illégal». Ainsi, la défense des avocats d'UBS AG, qui prônait l'irrecevabilité et la nullité des procédures et témoignages, n'a pas été retenue par le Tribunal de grande instance de Paris. Les avocats d'UBS AG ont contesté le jugement qu'ils considèrent comme «incompréhensible» et «infondé». Ils ont signifié leur intention d'interjeter appel. Alors que la question de la stratégie juridique d'UBS a été longuement débattue, les autorités françaises se sont montrées confiantes face à la décision de faire appel de la condamnation.

Cette amende record s'est ensuite invitée dans les débats parlementaires. En effet, la question de la déductibilité fiscale de cette amende a animé les discussions. Alors qu'un projet de loi sur le traitement fiscal des sanctions financières (16.076) avait été revisité par le Conseil des États et le Conseil national, l'amende d'UBS a poussé la Chambre des cantons à renvoyer l'objet en commission pour clarification de la notion de bonne foi.¹

DÉBAT PUBLIC
DATE: 14.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Si **UBS a été condamné en appel par la justice française** de blanchiment aggravé de fraude fiscale et de démarchage bancaire illicite entre 2004 et 2012, l'amende initialement prévue a été divisée par deux. Alors qu'UBS avait été condamné en première instance à verser 3.7 milliards d'euros, **l'amende ne s'élève**, après le recours des avocats de la banque, **qu'à 1.8 milliards d'euros**. Pour être précis, les amendes s'élèvent à 3.75 millions d'euros pour UBS AG, 1.8 millions d'euros pour UBS France, ainsi que de la confiscation de la caution de 1.1 milliards d'euros. Néanmoins, l'affaire n'est pas terminée. UBS a fait recours contre le verdict de la Cour d'appel.²

1) BaZ, CdT, LT, Lib, SGT, 21.2.19; BaZ, LT, SGT, 22.2.19; BaZ, 23.2.19; LT, 27.2.19; BaZ, 2.3.19; NZZ, 6.3.19; AZ, Lib, NZZ, SGT, 7.3.19; NZZ, 16.3.19

2) LT, 13.12.21; 24H, LT, 14.12.21; AZ, LT, 21.12.21; LT, 22.12.21